



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

M.1010

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

MAINTENANCE:

CIRCUITS INTERNATIONAUX LOUÉS

**CONSTITUTION ET NOMENCLATURE
DES CIRCUITS INTERNATIONAUX
LOUÉS**

Recommandation UIT-T M.1010

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation M.1010 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

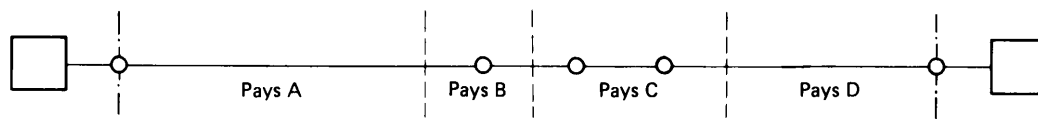
Recommandation M.1010

CONSTITUTION ET NOMENCLATURE DES CIRCUITS INTERNATIONAUX LOUÉS

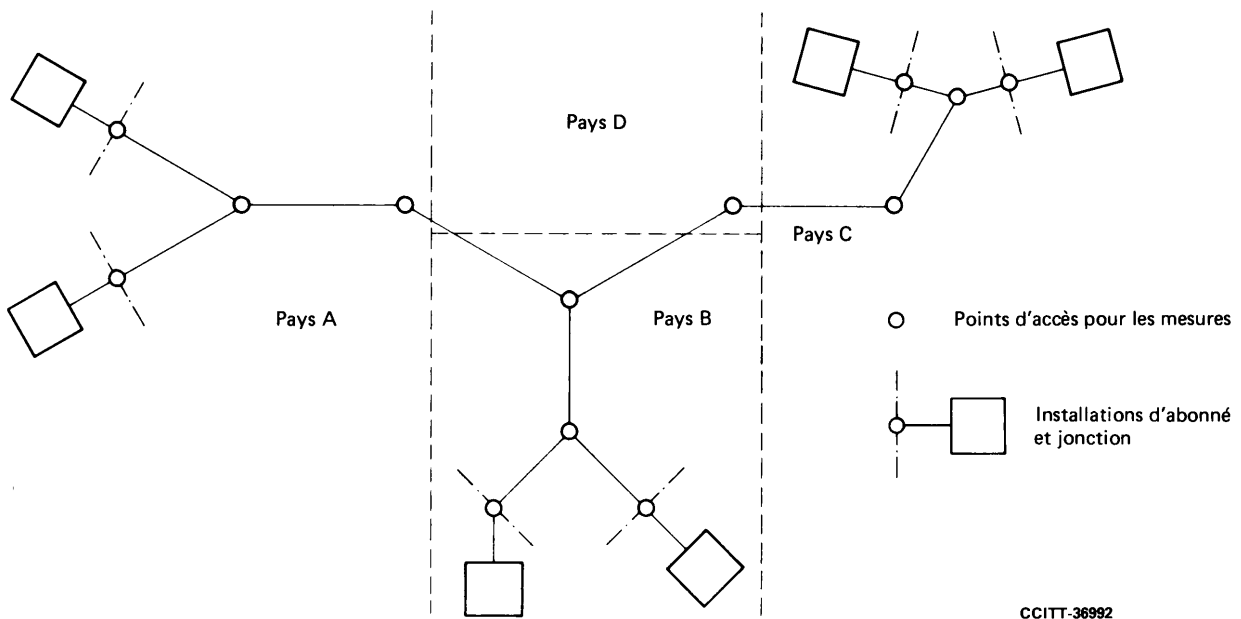
1 Caractéristiques de la constitution de circuits internationaux loués

- a) le nombre des points connectés peut être de deux ou plus;
- b) le circuit disponible à l'installation d'abonné peut être à deux fils ou à quatre fils¹⁾;
- c) les voies de transmission peuvent être constituées d'une combinaison de lignes d'abonné chargées ou non chargées (dans le réseau local), de paires en câbles chargés ou non chargés (dans le réseau de jonction), de voies de systèmes à courants porteurs à multiplexage par répartition en fréquence (dans le réseau national interurbain ou dans le réseau international), de voies de systèmes de transmission à multiplexage par répartition dans le temps (dans le réseau national ou international).

La figure 1/M.1010 représente deux types de circuits: un circuit entre deux points et un circuit entre points multiples. Ces types de circuits sont respectivement appelés circuit de point à point et circuit entre points multiples.



a) Circuit de point à point



b) Circuit loué entre points multiples

CCITT-36992
d01-sc

FIGURE 1/M.1010
Exemples de circuits internationaux loués de point à point et entre points multiples

¹⁾ Certaines Administrations ne fournissent pas de circuits deux fils pour les circuits internationaux loués de qualité spéciale.

2 Points d'accès

2.1 Il est recommandé que les Administrations établissent sur les diverses sections de circuit des points d'accès analogues à ceux qui sont recommandés pour les circuits téléphoniques internationaux du service public, les niveaux relatifs nominaux étant fixés et déterminés en ces points par les Administrations. Il y aurait avantage à utiliser au centre international le même niveau relatif que pour les circuits publics. Dans les réseaux nationaux, on trouve très souvent des points d'accès ayant une impédance et un niveau relatif définis fixés en fonction des pratiques nationales; ces points et les points pour les mesures internationales servent à diviser le circuit en sections.

2.2 En principe, un point d'accès pour les mesures existe également dans les locaux de l'abonné, mais il n'est pas toujours commode de faire des mesures à partir de ces points. En conséquence, les procédures recommandées dans la présente section pour les mesures de transmission sur les circuits internationaux loués intéressent également les points d'accès fournis par les Administrations dans les stations de répéteurs ou les centraux téléphoniques proches des installations d'abonnés.

Ce sont des points entre lesquels on peut effectuer ces mesures bien que le personnel de ces stations n'ait pas toujours d'expérience en ce qui concerne les méthodes de maintenance internationale. Les mesures effectuées par des Administrations entre installations d'abonnés peuvent rencontrer des difficultés particulières.

3 Définitions et nomenclature

Des exemples illustrant ces définitions sont donnés dans la figure 2/M.1010.

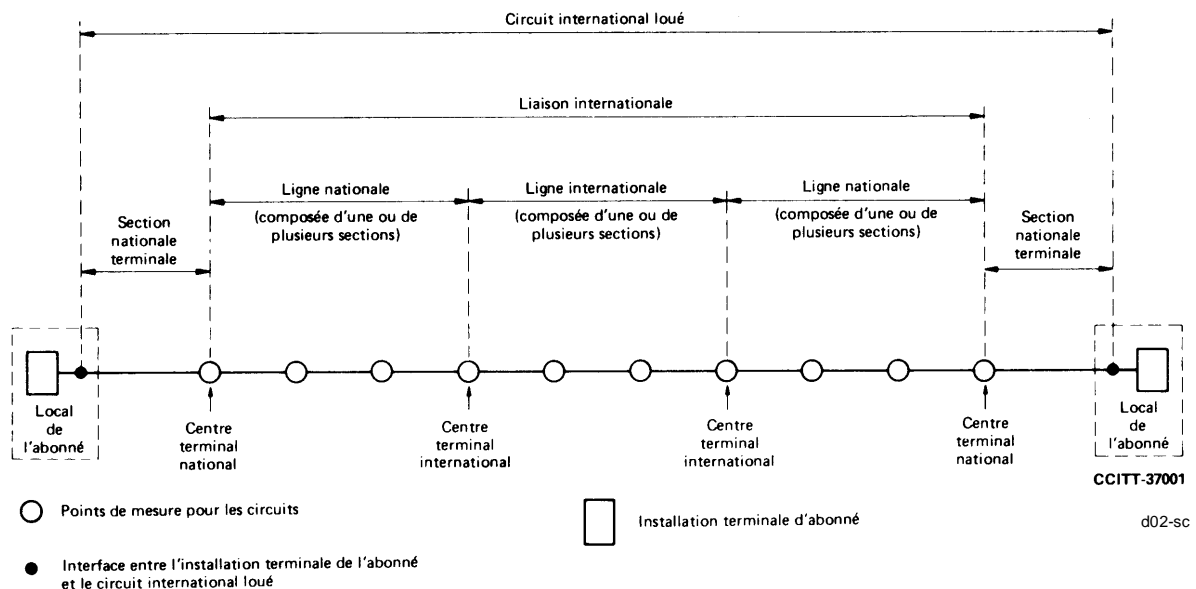


FIGURE 2/M.1010

Constitution fondamentale d'un circuit international loué de point à point

3.1 circuit international loué

Ensemble des lignes et des appareils connectant l'équipement terminal de l'abonné (par exemple, modem de données) dans un pays et l'équipement terminal de l'abonné dans un autre pays. Les interfaces entre le circuit et l'équipement terminal d'abonné sont définies par les Administrations intéressées.

3.2 liaison internationale

Ensemble des sections de circuits nationaux et internationaux entre centres terminaux nationaux.

3.3 ligne internationale

Ensemble des sections de circuits nationaux et internationaux entre centres terminaux internationaux.

3.4 **ligne nationale**

Ensemble des sections de circuits nationaux qui relie le centre terminal national au centre terminal international. S'il faut distinguer les sens de transmission à l'intérieur d'un pays, on peut utiliser les expressions *ligne nationale d'émission* pour la ligne de départ de l'abonné et *ligne nationale de réception* pour la ligne d'arrivée chez l'abonné.

3.5 **centre terminal international**

Le centre terminal international (CTI) pour circuits loués et circuits spéciaux est le centre international qui dessert l'abonné dans le pays où se trouve l'installation de celui-ci. Il marque la jonction entre ligne nationale et ligne internationale et est normalement installé en liaison avec un centre terminal international pour circuits téléphoniques publics internationaux.

Certaines Administrations tiennent à ce que le CTI pour circuits loués et circuits spéciaux internationaux soit installé indépendamment du centre terminal international pour circuits téléphoniques publics.

Dans tous les cas, un centre de maintenance pour la transmission (ligne internationale) (CMT-LI) (voir la Recommandation M.1014) est installé avec chaque CTI pour circuits loués et circuits spéciaux.

Un circuit international poste à poste comprend deux CTI. Un circuit à terminaux multiples peut en comprendre plus de deux.

3.6 **centre terminal national**

Centre national (par exemple, station de répéteurs, central téléphonique, etc.) qui est:

- le plus proche de l'installation de l'abonné,
- pourvu d'un point d'accès pour les mesures, de façon telle que les mesures de transmission puissent être faites par le personnel approprié.

3.7 **section nationale terminale**

Lignes et appareils qui relie l'installation d'un abonné au centre terminal national correspondant. On peut trouver des installations intermédiaires (par exemple, centraux téléphoniques) dans la section nationale terminale. Il est possible que ces installations ne soient pas munies d'appareils de mesure.